



Modalités

A la Chambre d'agriculture Sur l'exploitation

PRESTATION

ERP : aménager son établissement



Vous souhaitez

Bénéficier de conseils techniques
Comprendre et appliquer la réglementation ERP de 5ème catégorie.
Être conseillé quant aux démarches à entreprendre
Être en conformité avec la réglementation concernant les conditions d'accessibilité pour l'accueil du public



Nous vous proposons

Une analyse de chaque lieu d'accueil vis-à-vis des normes en vigueur
L'élaboration du plan définissant les conditions de mise en conformité
La détermination de la possibilité ou impossibilité de réalisation des aménagements et travaux nécessaires ainsi que les arguments à la demande de dérogation
Un appui à la rédaction des formulaires à transmettre à la Préfecture (demande de dérogation plus attestation d'accessibilité)



Les résultats

Un diagnostic détaillé de vos lieux d'accueil en fonction des normes actuelles d'accessibilité
Un plan de masse des lieux d'accueil et les aménagements nécessaires
La réalisation de l'attestation



Les + Proagri

Connaissance du secteur et de l'activité agritouristique
Une expertise chambre d'agriculture avec l'appui de la DDT